

## IMMATRICULATION D'UNE SOCIETE EN NOM COLLECTIF (SNC)

### COÛT

**Frais Greffe** à l'ordre du GTC de Fort-de-France

- 35,64 € Constitution avec création d'établissement
- 63,65 € Création sans activité
- 66,20 € Achat, apport, mutation onéreuse, prise en location-gérance

### Frais CCI Martinique

Prestation de base gratuite

### Service +

- 70 € Uniquement par Carte bancaire ou en Espèces (faire l'appoint)

Le formulaire M0 est téléchargeable sur

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R15071>

Pour tous les associés ou pour le(s) gérant(s) désigné(s),

**le numéro de sécurité sociale est exigé**

Le formulaire « TNS » est téléchargeable sur

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17349>

### PIECES JUSTIFICATIVES

#### POUR LA SOCIETE

- 1 original des statuts paraphés, datés et signés par les associés
  - 1 exemplaire original du procès-verbal de la première Assemblée Générale de nomination du ou des gérants, s'ils ne sont pas statutaires, ou 1 exemplaire original de l'acte de nomination
  - 1 attestation de dépôt bancaire
  - 1 exemplaire de l'état des éléments en nature apportés (matériel, valeur, facture ou justificatif)
  - 1 exemplaire du Journal d'Annonces Légales (copie de l'insertion)
  - 1 exemplaire de la Liste des Bénéficiaires Effectifs
- (Se renseigner sur le tarif - paiement uniquement par chèque)

**POUR L'ACTIVITE**

**Si elle est réglementée** : Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, du diplôme ou du titre nécessaire à l'activité.

**Pour les transports** : Attestation d'aptitude à l'inscription délivrée par la D.E.A.L.

**Pour les ventes de boissons alcoolisées** à consommer sur place, à emporter : Récépissé de déclaration d'ouverture, de mutation ou de translation, dûment validé par la Mairie du lieu d'implantation (imprimé cerfa n° 11543).

**Pour la restauration et les métiers de bouche** : Attestation de suivi de stage d'hygiène, Déclaration concernant les établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées animales ou d'origine animale (imprimé cerfa n° 13984), Information à faire en Mairie.

**POUR LE OU LES GERANTS (associés ou non)****PERSONNES MORALES****Non immatriculées au Registre du Commerce (RCS)**

- Un **titre** établissant leur existence.

**Immatriculées au Registre du Commerce**

- 1 **extrait Kbis** de moins de 3 mois

**PERSONNE PHYSIQUE OU REPRESENTANT DESIGNE DES PERSONNES MORALES NON IMMATICULEES AU RCS****Dans tous les cas**

- 1 copie de la **carte d'identité** (recto-verso) **ou** du **passport en cours de validité**
- 1 **déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation**

**Si vous êtes de nationalité étrangère**

- 1 copie recto-verso de la **carte de résident** en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel

**POUR LE LOCAL ET LE FONDS**

<b>Création simple</b>	<b>Création par prise en location-gérance</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 copie du <b>bail commercial</b> établi au nom de la société <u>ou</u> du <b>titre de propriété</b> <u>ou</u> d'un <b>contrat de domiciliation</b> <u>ou</u> d'un <b>justificatif de domicile du dirigeant</b> <u>ou</u> une <b>attestation de mise à disposition</b> + une copie du <b>justificatif du local de l'hébergeant</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 copie du <b>contrat de location-gérance</b> enregistré par le Service des Impôts des Entreprises si le contrat est à durée indéterminée</li><li>• 1 exemplaire du <b>Journal d'Annonces Légales</b> <u>ou</u> 1 copie de la <b>demande d'avis accompagnée de la facture</b> précisant le nom du journal et la date de parution</li></ul>
<b>Création par achat de fonds</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 copie de l'<b>acte de vente enregistré</b> par le Service des Impôts des Entreprises</li><li>• 1 exemplaire du <b>Journal d'Annonces Légales</b> <u>ou</u> 1 copie de la <b>demande d'avis accompagnée de la facture</b> précisant le nom du journal et la date de parution</li></ul>	<p><i>Toutes les formalités relatives à la prise en location-gérance d'un fonds nécessitent des déclarations conjointes du loueur et du preneur pour leurs formalités au CFE</i></p>
	<b>Dans le cas d'une donation</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 copie de l'acte de donation</li></ul>

***Tous les actes remis par les étrangers ou membres de l'Union Européenne doivent être traduits en français.***